

A PROPOS DES STAGES

Du lundi 11 avril 2016 au lundi 4 juillet 2016

SOMMAIRE

LE STAGE OBLIGATOIRE DE FIN D'ETUDES : OBJECTIFS	Page 03
NOTE SUR LES CONVENTIONS DE STAGE (attestation responsabilité civile 2015-2016)	Page 04
Pour trouver un stage	Page 04
Quelques sites	Page 05
CONTACT AVEC L'ENTREPRISE	Page 06
Gratification	Page 06
Convention de stage	Page 07
FICHE DE LOCALISATION	Page 07
RAPPORT DE STAGE (modèle de présentation de la page de garde du rapport, page 09)	PAGE 08-09
SOUTENANCE DE STAGE	PAGE 10
Calendrier	Page 11

Vous avez une culture générale informatique qui vous permet une intégration aisée dans les environnements de travail les plus variés. Vous pouvez postuler à des stages dans des domaines variés tels que : Client / Serveur, Développement, Intranet, Multimédia, Système et Réseaux.

LE STAGE OBLIGATOIRE DE FIN D'ETUDES DOIT REPONDRE A PLUSIEURS OBIECTIFS :

D'abord, il vous introduit dans le monde du travail, dans une ambiance que le futur professionnel de l'Informatique doit connaître avec ses contraintes de temps, de budget, de fonctionnement d'équipe, etc.

Il vous permet d'être confronté, non plus à des exercices scolaires dont l'intérêt est souvent purement pédagogique, mais à des applications concrètes dans les domaines les plus variés.

Il vous permet, soit d'approfondir les connaissances acquises à l'IUT en étant confronté à des problèmes en vraie grandeur, soit de découvrir des environnements de travail, des méthodes d'analyse, des langages nouveaux.

Comment choisir son sujet de stage :

L'idéal, mais il est souvent difficile à rencontrer, est un sujet suffisamment petit (en volume de travail), pour que vous puissiez le conduire du début (conception) à la fin (réalisation pratique, contrôle de qualité, présentation aux clients).

Il arrive très souvent, et ce n'est pas gênant, que l'objet du stage soit une tâche intégrée dans un vaste projet d'entreprise en cours. La compréhension d'analyses déjà effectuées est souvent plus délicate et plus enrichissante que la construction de toutes pièces d'une nouvelle conception.

Les stages qui ne comporteraient aucune réalisation informatique sont souvent dangereux et doivent être évités. Ne pas accepter non plus un stage de bureautique ni un stage se limitant à une simple utilisation de logiciels informatiques (éditeur de html, Flash, ...) ne nécessitant pas de programmation.

Le stage doit s'effectuer au sein d'une entreprise (pas en télé-travail). A titre très exceptionnel, le stage pourra être fait en laboratoire de recherche universitaire après accord du Chef de département.

Lors des entretiens préliminaires que vous aurez avec l'entreprise d'accueil, il est possible qu'elle ait déjà une idée précise de ce qu'elle souhaite vous voir faire chez elle. Le plus souvent, si vous lui indiquez le genre d'application informatique (gestion, graphique, réseaux, etc..) qui vous intéresse le plus, ou dans le cadre de laquelle vous souhaitez approfondir vos connaissances ou montrer ce que vous savez faire, le responsable de l'entreprise sera en mesure de vous préparer un sujet qui lui soit utile et réponde à vos vœux.

Les étudiants enverront par courriel le « descriptif de stage » reçu par courriel au responsable des stages (M LOPES)

qui les renverra après validation au secrétariat (Délina).

NOTE SUR LES CONVENTIONS DE STAGE

Attestation Responsabilité Civile :

Il est exigé la couverture obligatoire par le stagiaire d'une assurance de responsabilité civile 2015-2016 indiquant que vous êtes couvert en tant que stagiaire sur la période du stage. Tout dysfonctionnement sera signalé au responsable des stages et aux chefs des départements.

Ce document est à remettre au secrétariat auprès de Délina Le Gall au moment de votre passage en S4. Cette attestation d'assurance « responsabilité civile » est indispensable pour effectuer la convention de stage.

Conventions de stage :

Le décret d'application (2006-396) de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances rend obligatoire la signature d'une convention de stage.

La convention de stage doit être signée et retournée aux secrétariats pédagogiques avant le départ en stage des étudiants ou au plus tard dans les 1ers jours qui suivent le début du stage en cas de stage en province ou à l'étranger.

Sans convention signée, l'étudiant ne peut, en aucune façon, débuter son stage car il n'est absolument pas couvert en cas de problème ou d'accident.



Pour trouver un stage

Des offres de stage arrivent régulièrement au département, le secrétariat vous les fera suivre dès réception.

Offres de stage et d'emplois à la Maison des Etudes (Bât. 311 - Orsay).

Sélectionnez des entreprises dont l'activité vous intéresse pour obtenir des propositions de stages.

Aidez-vous d'Internet pour vos recherches (quelques sites intéressants source APEC) :

QUELQUES SITES

Le livret du stagiaire 2016 est en ligne :

http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/stage-job-etudiant-emploi/stages.html

Stages

<u>www.DirectEtudiant.com</u>	http://www.jobetudiant.com
http://en-stage.com	http://www.jobstage.com
http://www.infostages-job.com	http://www.kapstages.com

Stages et emploi

http://jd.apec.fr	www.essonne-enligne-fr.com
http://jobs-stages.letudiant.fr	<u>www.etnoka.fr</u>
<u>www.cadreonline.com</u>	<u>www.stagemploi.com</u>
http://www.afij.org	<u>www.studyrama.com</u>
http://www.capcampus.com	http://www.monster.fr/
http://www.optioncarriere.com	http://www.libremploi.fr
http://www.directetudiant.com	http://www.iquesta.com
http://www.jobscampus.com	



CONTACT AVEC L'ENTREPRISE

Prenez vos rendez-vous en <u>dehors des heures de cours</u>. Le jeudi après-midi est aussi fait pour cela.

Lorsque vous irez à votre rendez-vous n'oubliez pas de prendre l'IMPRIME DESCRIPTIF DE STAGE joint au courriel. Celui-ci devra ensuite être rempli et envoyé par courriel à M. Alain LOPES, responsable des stages (e-mail : <u>alain.lopes@u-psud.fr</u>) qui le fera parvenir, après validation, à Délina Le Gall, secrétariat 2^{ème} année.

Dernier délai pour rendre le descriptif: le lundi 14 mars 2016.

Attention!!! Relations Internationales

Responsables: Mme Guinaudeau Camille (camille.guinaudeau@u-psud.fr)

Mme Balkanski Cécile (cecile.balkanski@u-psud.fr)

Les stages à l'étranger, <u>dont le sujet doit être validé par Alain Lopes</u> sont soumis à l'autorisation du Chef de département.

IL VOUS EST DEMANDE UN MINIMUM DE CORRECTION ENVERS LES ENTREPRISES

OUE VOUS AUREZ CONTACTEES :

A SAVOIR PREVENEZ-LES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE EN CAS DE DESISTEMENT.



GRATIFICATION

Selon les récentes dispositions légales concernant l'accueil des stagiaires et plus particulièrement leur rétribution qu'il s'agisse de stages effectués en entreprise ou de stages effectués dans un organisme public : tout étudiant effectuant un stage d'une durée égale ou supérieure à 8 semaines doit percevoir une gratification (15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale, la structure d'accueil étant exonérée de charges. Soit, depuis Sept. 2015 environ 523,26 € mensuels).



CONVENTION DE STAGE

Pour pouvoir effectuer la convention, il nous faut une attestation « responsabilité civile » couvrant la période de votre stage et demander à votre assurance que vous êtes bien assuré pendant votre stage.

Une fois votre descriptif de stage validé avec le justificatif « responsabilité civile », la CONVENTION DE STAGE est établie par le secrétariat du département (<u>5 exemplaires</u> : Etudiant, Entreprise, tuteur Entreprise, IUT (secrétariat), tuteur IUT)

- 1. Elle sera par la suite visée par la direction de l'IUT.
- 2. Il vous appartiendra de la faire signer par l'entreprise avant le lundi 21 mars 2016.
- 3. Toutes les conventions doivent être rapportées au secrétariat au plus tard le lundi 4 avril 2016.

ATTENTION !!! : Il ne sera signé qu'UNE seule CONVENTION par étudiant.

Remarque : <u>aucune convention de stage ne sera prolongée</u>.



FICHE DE LOCALISATION

N'oubliez pas de nous renvoyer la FICHE DE LOCALISATION dès que vous arrivez dans l'entreprise, et au plus tard pour le vendredi 15 avril 2016.

Attention !!! L'IUT sera fermé du lundi 18 avril 2016 au matin jusqu'au dimanche 1er mai 2016 au soir.

Cette fiche permettra à l'enseignant(e), "Tuteur" ou "Tutrice", responsable de votre stage de prendre contact avec vous dans l'entreprise afin de s'assurer du bon déroulement de votre stage. Sans cette fiche, il ne pourra pas y avoir de suivi par vos enseignants et vous serez pénalisé au niveau de votre prestation lors de votre soutenance de stage.

N'hésitez pas à contacter immédiatement votre tuteur ou tutrice de stage ou à défaut M. Lopes Alain (<u>alain.lopes@u-psud.fr</u>) si vous ne connaissez pas encore votre tuteur/tutrice mais de toute manière, vous devez aussi informer le secrétariat Délina Le Gall au 01.69.33.61.02.

- si un problème important se pose durant votre stage
- si le sujet de stage, initialement prévu, est abandonné.

Pour information : Votre tutrice/tuteur IUT doit se manifester au bout de la 3^{ème} semaine de stage en votre contactant grâce à votre fiche de localisation.



LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport doit comporter l'exposé complet du travail effectué 40 Pages maximum : au moins 80% du rapport devra présenter votre travail effectué en entreprise (ne pas ajouter des annexes démesurées). Il doit être visé par votre maître de stage et remis à l'I.U.T. pour le jeudi 16 juin 2016. Des modifications pourront vous être demandées avant la soutenance.

Sur la couverture devront figurer:

- une page de garde comportant :
 - * le nom & prénom de l'étudiant,
 - * votre numéro de TP
 - * les dates de stage,
 - * le nom de l'enseignant tuteur/tutrice de stage
 - * le nom & le titre du stage
 - * le nom de votre responsable de stage
- un résumé en français (2 pages maximum) qui sera placé en début de rapport pour le jury.
- l'exposé complet du travail effectué (40 pages maximum).

Le rapport sera à <u>envoyer par mail</u> à votre tuteur ou tutrice (se mettre en contact avec lui pour la date limite de remise).

Un exemplaire papier et relié sera à déposer au secrétariat pour le 16 Juin 2016.

Il vous revient d'apporter le deuxième exemplaire relié le jour de votre soutenance.

L'un sera rendu à l'étudiant le jour de la soutenance et l'autre archivé à la Bibliothèque pour 2ans.

Il faut bien distinguer le rapport pour le tuteur ou la tutrice et le rapport pour le jury où sera intégré le résumé. Modèle de page de garde du rapport (page 09) à <u>respecter (disposition)</u>.

La date limite de remise du rapport le jeudi 16 juin 2016 est Impérative



« Logo Entreprise d'accueil »

Département Informatique

Diplôme préparé : Informatique N° Jury ___

<Titre Projet>

Prénom NOM (Stagiaire) TP

Tuteur enseignant

Prénom NOM

Responsable du stage)

Prénom NOM (Entreprise)

Année universitaire 2015-2016 Période de stage



LA SOUTENANCE DE STAGE

L'étudiant débutera par une introduction en Anglais (la notation de l'exposé tiendra compte de l'introduction en anglais) puis présentera son exposé qui sera suivi d'une discussion entre le jury et l'étudiant.

Le jury de soutenance sera composé :

- ♣ de l'enseignant "tuteur/tutrice" du stagiaire,
- ♣ d'un autre enseignant du département,
- ♣ dans la mesure du possible d'un représentant de l'entreprise où s'est
 effectué le stage.

Les soutenances de stage auront lieu le :

Ou

jeudi 23 juin 2016

vendredi 24 juin 2016

Vous recevrez une convocation précisant la date et l'heure de la soutenance par courriel (@u-psud.fr)

Une invitation sera envoyée à la personne représentant l'Entreprise



CALENDRIER

<u>lundi 7 mars 2016</u>: tous les stages devront être validés par

M. LOPES.

<u>lundi 4 avril 2016</u>: toutes les conventions devront être signées et 1

exemplaire rendu au secrétariat.

Stage de 12 semaines du lundi 11 avril 2016 au lundi 4 juillet 2016

<u>lundi 18 avril 2016</u>: dernier délai pour renvoyer votre fiche de

localisation à l'IUT.

<u>jeudi 16 juin 2016</u>: rendu du rapport de stage en 2 exemplaires

papiers et reliés accompagnés d'un résumé (sur

une ou deux pages) au secrétariat.

<u>jeudi 23 juin 2016</u>

<u>Ou</u> soutenances de stages.

vendredi 24 juin 2016